

## SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize

Le deux février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. BILLON C ; LEVEQUE R ; MARCHETTI C ; DUBRAUD X ; MOUTARD M ; LORSUNG P ; JACQUET P ; HUGEROT F.

Absents excusés : Mr MASURE Bertrand donne procuration à Mme DUBRAUD Elisabeth  
Mme DI FRUSCIA Claudine donne procuration à Mr JACQUET Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### *Même Séance*

#### **TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la salle polyvalente de POLISY pour l'année 2016.

Pour les extérieurs :

* Vin d'honneur	105 euros
* Repas une journée	210 euros
* Une journée + lendemain	270 euros
* Forfait week-end + 1 journée	370 euros

Pour les Habitants de POLISY :

* Vin d'honneur	65 euros
* Repas – une journée	105 euros
* Une journée + lendemain	135 euros
* Forfait week-end + 1 journée	185 euros

Vaisselle : 80 euros

Rétrocession électricité selon index compteur : 0.15 euros kW/h

Caution demandée : 500 euros

Gratuit pour  
Ets SOUFFLET  
GROUPAMA Caisse locale Polisy Poliset  
Société de Chasse de Polisy  
Société de pêche  
Comité des Loisirs de Polisy  
Ecole de Bellevue  
Tous syndicats de POLISY  
CUMA du Tremble

*Prêt gratuit de tables et chaises pour les habitants de Polisy*

Par ailleurs, Madame le Maire présente le projet de mise en conformité des sanitaires dans le cadre de l'AD'AP.

### *Même Séance*

#### **REMUNERATION AGENT RECENSEUR**

Madame le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal, que les habitants de la commune de POLISY seront recensés par

Madame HERBEZ Nathalie qui a été nommée en tant qu'agent recenseur pour la période du 21 janvier au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal FIXE son indemnité à la somme de 603 € brut et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents se rapportant au présent dossier.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

### *Même Séance*

#### **SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Madame le Maire fait savoir que tous les 3 ans, les enfants du CE2 et du CM2 scolarisés à BELLEVUE partent en classe de découverte.

Cette année, ils se rendront à TOURLAVILLE du lundi 13 juin au 17 juin 2016 Le coût par élève reviendrait à 338 €, réparti comme suit 1/3 coopérative, 1/3 parents, 1/3 commune.

Pour la commune de POLISY 5 enfants sont concernés, une subvention d'un montant de 560 € sera versée.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE de verser cette subvention.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

### *Même Séance*

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCB : ADJONCTION DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION D'UN OFFICE DE TOURISME**

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la CCB N°31/2015 en date du 30 septembre 2015 portant modification statutaire de la CCB : « gestion des offices de tourisme de Bar-sur-Seine et de Mussy-sur-Seine », dans le cadre de ses compétences obligatoires et plus particulièrement de ses « actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ».

#### **Le Conseil Municipal, Vote**

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification des statuts communautaires de la CCB concernant la compétence « création et gestion d'un office de tourisme ».

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Même Séance*

**REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Elle propose au Conseil Municipal :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

*Même Séance*

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Madame le Maire évoque le temps de travail pour l'agent des services techniques en charge du ménage dans les bâtiments communaux.

Actuellement, Madame HERBEZ Nathalie est rémunérée sur la base 5/35.

Considérant qu'en regard des nécessités du service, l'intéressée ne peut effectuer sa mission dans le temps imparti, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter ce temps de travail de 5/35 à 7/35.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **Vote**

Pour	Contre	Abstention
6	2	3

Un avenant au contrat sera rédigé.

*Même Séance*

**LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 21, GRANDE RUE**

A la suite de la vacance du logement communal situé 21, Grande Rue, à compter du 13 février 2016, et ainsi que précisé dans le Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2015, le candidat pressenti est désireux d'occuper ledit logement qui correspond parfaitement à ses attentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de retenir la candidature de Monsieur BORGNE Jean-François.

La date d'entrée dans le logement est fixée au 22 mars 2016.

Un bail établi par Maître BRUNEAU sera signé entre le locataire et la commune. Le coût (un mois de loyer) sera partagé par moitié entre le Bailleur et le Locataire.

Le montant du loyer est fixé à 540,81 € mensuel + 1 mois de caution ;

Le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à la Trésorerie de Bar-sur-Seine,

## *Même Séance*

### **CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

Le matériel utilisé actuellement avait été acquis à l'occasion de l'emménagement dans la nouvelle Mairie, il y a 5 ans.

Madame le Maire suggère de le remplacer par un matériel neuf, avec des fonctions plus rapides et surtout un prix à la copie de 40% moins cher.

Elle présente un devis de la Société AR Technologie tant achat que location qui lui paraît plus adaptée.

Le Conseil Municipal souhaite que d'autres prestataires soient sollicités.

### **CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE**

Madame le Maire fait circuler les actes notariés relatifs à l'échange de parcelles avec les époux MOUNY.

Elle présente également la facture de Maître BRUNEAU, notaire à Bar-sur-Seine en charge du dossier qui s'élève à 1.460 € (correspondant à provision sur frais).

Le Conseil Municipal ayant déjà délibéré en son temps (05/2015 du 17 février 2015), les honoraires sont donc à mandater.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de mandater cette facture, et précise que la dépense sera inscrite au budget 2016.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La commission des chemins se réunira le lundi 8 février 2016 à 18h30 avec Monsieur DEFAIX.

Une réunion sur le PPRI renforcé se tiendra le vendredi 12 février 2016 à 9h30 avec la DDT.

Madame le Maire a reçu les vœux de Madame la Présidente de la chorale La Barbeline. Lors d'une rencontre, celle-ci a fait part de son souhait de se produire dans l'église Saint Félix. Madame le Maire est tout à fait favorable à ce projet. La date reste à déterminer.

La séance est levée à 22h30.